

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEPTIDI, 7 Frimaire.

(Ere vulgaire)

Jeudi 27 Novembre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRESE. Le prix de la Souscription est actuellement de 45 livres par an, de 24 livres pour six mois, et de 13 livres 10 sols pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)

A N G L E T E R R E.

Suite des nouvelles de Londres, du 30 octobre.

On parle beaucoup de paix aujourd'hui, & les fonds publics ont éprouvé en conséquence une hausse considérable. Rien ne contrarie Pitt comme cette critique si juste de son goût pour continuer la guerre.

Comme nos escadres manquent toujours de matelots, le roi a prolongé jusqu'au 1^{er}. décembre les primes accordées aux volontaires qui s'engageront pour l'armée navale.

Les gazettes ministérielles publient que le stathouder est parvenu à mettre le parti patriote à la raison, & qu'Amsterdam n'a plus à craindre une invasion de la part des républicains françois. (On verra ci-après, à l'article de Hollande, comment le stathouder a sauvé son pays.)

Rien de ce qui se passe dans nos mers, ni dans les environs de nos côtes, de celles de France & de Hollande, ne se lit dans nos papiers publics; le seul café de Loyd donne de temps en temps les listes des prises que nous font les François, malgré la présence d'une nombreuse escadre que lord Howe doit promener dans la Manche, & malgré l'irruption dont notre armée de terre, rassemblée sur nos côtes, menace, dit-on, les côtes de France.

Un bâtiment arrivé à Liverpool, a apporté des Indes occidentales la lettre suivante, datée de Saint-Vincent, le 3 septembre:

« Le major Bouillie vient de recevoir, par la voie de Ste-Lucie, la nouvelle officielle de la reprise de Grande-Terre, isle de la Guadeloupe. Presque toute la garnison françoise s'est échappée sur une frégate, à laquelle deux de nos bâtimens de guerre ont donné la chasse pendant quelques jours.

» Nous apprenons aussi que les insurgés de Ste-Lucie sont dispersés. Le capitaine Houston, du 9^e. régiment, accompagné de cinquante hommes & d'un grand nombre d'habitans de l'isle, leur a livré combat; on en a tué

vingt-cinq & fait quinze prisonniers: ces derniers ont été mis à mort sur-le-champ. Le capitaine Houston a été légèrement blessé.

» L'amiral Jarvis a écrit au gouverneur des Barbades une lettre datée de la baie des Trois-Islets, isle de la Martinique, le 23 août, dans laquelle il lui mande qu'il sera en état, dès les premiers jours d'octobre, de fournir une escorte aux bâtimens qui voudront retourner en Europe ».

Le 99^e. régiment est arrivé à Corke, où il va être embarqué pour les Indes occidentales.

Le *Chestrfield*, venant de Botany-Bay, nous apporte des lettres de Sainte-Hélène, en date du 19 août. La flotte marchande destinée pour les Indes, sous l'escorte du *Suffolk*, vaisseau de ligne, & d'un sloop, y étoit arrivée dans le mois de juin. Le *Wycombe*, bâtiment vivrier, les y atteignit vers la fin de juillet.

C'est avec plaisir que nous annonçons au public que la mort de Madagée-Seindia n'a pas été suivie des troubles qu'on craignoit. D'après les derniers avis, tout étoit dans la plus grande tranquillité dans les Indes.

L'Isle-des-François étoit bloquée au mois de juillet par quatre vaisseaux de guerre anglais: malheureusement un bâtiment toscan y avoit apporté des provisions du cap quelque temps auparavant; mais on croyoit que la place ne pouvoit pas tenir, attendu qu'il régnoit parmi les habitans la plus grande désunion.

Une frégate anglaise, que l'on croit être le *Diomede*, étoit arrivée à Madras.

Quoiqu'on sache qu'il existe un grand nombre de corsaires françois, sortis de l'isle Maurice, cependant on n'entend pas parler d'eux depuis quelque temps; ils n'ont fait aucune prise depuis celle du *Pigot*.

Il y a un grand nombre de bâtimens anglais & américains employés à la pêche de la balaine dans la baie de Walwick; mais les Américains ne touchent pas à Sainte-Hélène, craignant qu'il n'existe une rupture entre leur patrie & la nôtre.

Un de ces bâtimens pêcheurs a vu sur les côtes d'Afrique

le *Dictateur*, de 64 canons ; & la *Turia*, sloop de guerre : ces derniers lui apprirent qu'ils alloient balayer les côtes d'Afrique & se rendre ensuite à Sainte-Helene.

PROVINCES-UNIES.

D'Amsterdam, le 1^{er} novembre.

Il a été ordonné aux habitans de cette place de remettre à l'hôtel-de-ville, des états exacts de tout ce qu'ils ont d'armes, de poudres, de balles, &c.

A la réquisition de l'ambassadeur d'Angleterre, on a mis en arrestation le ci-devant pensionnaire Vischer, Van der Heyde, Van der Koleker, Wilhem Janssen, Heuskes, & un sixieme individu ; cinq autres personnes, de celles qui, le 14, présenterent la fameuse pétition, se sont enfuies lorsqu'on leur a eu signifié l'ordre de comparoître. Les six premiers ont été arrêtés au moment même, où ils ont comparu ; & chacun d'eux a été conduit dans une prison séparée.

Tout le militaire avoit été rassemblé, avec beaucoup d'artillerie, autour de l'hôtel-de-ville, & trois compagnies bourgeoises en occupoient l'intérieur. Tout cela s'est fait par ordre exprès des états de Hollande.

Dans la Belgique, les François ont établi des administrateurs pour tous les biens des émigrés : ils vendent ce qu'ils peuvent des immeublés, afin d'en payer les contributions ; mais, pour le mobilier, il est confisqué au profit de la nation.

L'ennemi fait des dispositions pour cerner Breda.

On répand le bruit que le général Clerfayt doit venir à Arnheim avec 20 bataillons d'infanterie & 15 escadrons de cavalerie.

A Zutphen & dans les environs, l'on rassemble des troupes, pour garnir les bords de l'Yssel.

Les inondations ont lieu depuis Rhénen jusqu'au Zuidersee : l'eau s'y trouve à la hauteur de trois pieds & quelques pouces. Les écluses de Grep ont aussi été ouvertes, & nous regardons la province de Hollande & celle d'Utrecht, comme parfaitement mises à couvert. Quant à la défense de l'Yssel, on y envoie encore quelques troupes, qui se sont mises en marche de la Frise.

Les environs d'Amersfort & de Narden sont sous l'eau ou vont y être ; l'inondation d'Amsterdam est également résolue. Le Zuidersee sera défendu par des frégates & d'autres navires de guerre, aux ordres de l'amiral van Braam.

Nous serions bien trompés, si en dépit de tous nos préparatifs, les français parvenoit à percer jusques dans l'intérieur de notre province.

Des troupes qui ont évacué la Flandre hollandaise, deux régimens ont été envoyés à Berg-op-Zoom pour en renforcer la garnison ; le reste vole aux frontières. Tous les corps ont extrêmement souffert des maladies qui ont régné dans le pays qu'ils viennent de quitter.

Dans les villages entre cette place & Bergen, on voit arriver beaucoup de français : on nous dit même tout-à-l'heure, que plusieurs de leurs corps sont en mouvement pour venir à nous. Il est à craindre que nous ne goûtions pas plus long-tems le repos dont nous avons joui jusqu'ici.

F R A N C E.

De Paris, le 7 frimaire.

Le représentant David, par un arrêté du comité de

sûreté générale, vient d'être reconduit chez lui sous l'escorte de quatre gendarmes.

C'est aujourd'hui que Carrier doit paroître au tribunal révolutionnaire.

La philosophie, à laquelle la révolution du 9 thermidor a, pour ainsi dire, rendu la parole que la tyrannie précédente lui avoit coupée avec tant de barbarie, semble libre aujourd'hui de répandre ses pensées & ses consolations sur les plaies profondes qui avoient été faites à la raison, à l'humanité, à la république elle-même, par un féroce & inepte tyran.

Les débats de la convention, l'ensemble de l'opinion publique, le procès fait à quelques agens de la tyrannie, la propension générale à l'horreur des hommes qui ont répandu le sang humain, le retour de nos ennemis à des sentimens de paix & de liaison avec une grande nation que ses oppresseurs vouloient avilir & rendre odieuse à leurs yeux ; tout annonce que la révolution du 9 thermidor va produire des fruits salutaires, & concourir à nous faire atteindre le but désiré de la révolution générale, le bonheur & la liberté.

Que ceux qui ont droit d'espérer ce couronnement à nos succès militaires & autres, se gardent bien de troubler ces justes espérances par une violente ferveur ; qu'ils observent que la chute de chaque faction qui a signalé nos jours de désolation, a été l'époque de quelque convulsion terrible, & qu'il ne faut pas que la moindre convulsion se montre au triomphe de la raison & de l'humanité.

Le gouvernement ne peut se pénétrer que de principes sages ; il a pensé qu'il ne pourroit jamais les mettre en pratique avec une entière confiance, tandis que des partis intéressés se disputeroient l'autorité de la convention nationale. S'il faut en croire le vœu de la nation nettement prononcé, elle applaudit aux mesures qui ont remis, entre les mains de ses représentans, tout le soin de sa félicité. Les douloureuses plaintes des départemens, sur les maux du régime oppresseur de Robespierre, s'exhalent aujourd'hui qu'elles ne sont plus comprimées par la terreur & la mort : s'il est important de les entendre, il est encore plus pressant de les soulager ; & c'est ce dont les comités de gouvernement s'occupent sans relâche jour & nuit : ne troublons point leurs travaux utiles par des murmures & des impatiences hors de saison, & même hors de raison. Quand on a observé que toujours, & de tout tems, le mal s'est fait avec une déplorable rapidité, & que le bien ne s'opere qu'avec lenteur, on est disposé à la bienveillance envers ceux qui se dévouent à servir leur patrie & leurs concitoyens.

Il ne faut pas se dissimuler, que si les premiers jours de la révolution ont exigé des agens pleins de force, d'énergie, de violence même, c'est que la destruction des maux, dont nous voulions être délivrés, demandoit à être rapide & violente. La destruction est achevée : que de tels agens se reposent, il en est temps. Quel étoit leur but ? la félicité publique. S'ils se croient peu propres à la lenteur que l'édifice de cette félicité exige, qu'ils laissent à des mains plus douces, à des esprits formés par la réflexion & instruits par l'expérience, le choix & l'arrangement des matériaux du nouveau palais que la nation veut habiter.

On a de
à accusati
gerie & q
Aussitôt
a demand
ce que l'
entre Carri
pendus.

Le trib
délibérer
cusateur p
ordonne
contre les
Nantes &
contre Ca
lement co
Le tribun

Lavoir
aucune c
freres To

Wilmin
senté que
800,000
3 millions
plusieurs
réduites à
cussiona
veuve Ma

Goullin
apparten
mort au
avoient é
vendus p
mans rem
On a c
à Nantes
prendre c
égard aux
blique.

Goullin
pluviose,
accoutum
enfouis,
L'accusa

maire.

Boivin,
été entend
connu les
mais qu'il
a-t-il dit,
ordres dor
n'ai pas c
noyades,
eutoient,
grade de l

D'ailleu
parce que

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

SALLE DE LA LIBERTÉ.

Séance du 5 frimaire.

Suite de l'analyse du procès du comité révolutionnaire de Nantes.

On a donné lecture du décret du 4, portant qu'il y a lieu à accusation contre Carrier, qu'il sera traduit à la conciergerie & que les scellés seroient mis sur ces papiers.

Aussitôt Réal, défenseur de quelques-uns des accusés, a demandé qu'en attendant l'acte d'accusation, & jusqu'à ce que l'instruction puisse se faire, contradictoirement entre Carrier & les accusés présents, les débats soient suspendus.

Le tribunal s'est retiré dans la salle du conseil pour délibérer; il est rentré dans la salle d'audience, & l'accusateur public, attendu que le décret du 22 vendémiaire ordonne au tribunal d'instruire de suite la procédure contre les membres du ci-devant comité révolutionnaire de Nantes & contre leurs complices; que l'acte d'accusation contre Carrier & les motifs de cet acte ne sont pas officiellement connus, a requis que les débats fussent continués. Le tribunal a fait droit à ce réquisitoire.

Lavour, dit Labigue, interpellé, a déclaré n'avoir eu aucune connoissance des porte-feuilles appartenans aux freres Toinette, morts dans les prisons.

Vilmin, tuteur des enfans des freres Toinette, a représenté que la fortune de ces deux victimes se montoit à 800,000 livres; qu'ils faisoient un commerce annuel de 3 millions; & que si cette somme ne se retrouvait pas, plusieurs familles qui leur avoient fourni des fonds seroient réduites à la misère, ainsi que ses pupilles. Cette discussion a rappelé la saisie & la vente des tabacs de la veuve Mallet & de Gelin.

Goullin, interpellé sur les bijoux & diamans précieux appartenans à la veuve Labourdonnaye, dont le mari est mort au service de la patrie; a répondu que les effets avoient été trouvés enfouis, que les bijoux avoient été vendus par le comité, & la somme ainsi que les diamans remis au receveur de district.

On a observé à Goullin, que la terreur qui régnoit à Nantes, avoit pu engager la veuve Labourdonnaye à prendre cette mesure; mais que le comité auroit dû avoir égard aux services que son mari avoit rendu à la république.

Goullin a cité la loi & un arrêté de Carrier du 26 pluviôse, « qui autorise le comité à vendre, en la manière accoutumée, les effets saisis sur les brigands ou trouvés enfouis, dont le comité est dépositaire ».

L'accusateur-public a opposé à Goullin la loi du 23 brumaire.

Boivin, commandant temporaire de Nantes, a encore été entendu. Interpellé par Réal, il a répondu qu'il avoit connu les noyades comme tous les habitans de Nantes; mais qu'il n'y avoit eu aucune part. Lamberty & Fouquet, a-t-il dit, passaient devant les postes en montrant les ordres dont ils étoient porteurs, & que l'on connoit. Je n'ai pas cru que ce fût le comité qui eût ordonné ces noyades, parce que Lamberty & Fouquet, qui les exécutoient, ont été, sans doute en récompense, promus au grade de lieutenans-généraux.

D'ailleurs, la police de Nantes ne m'appartenoit pas, parce que cette ville n'étoit qu'en état de guerre.

Des accusés, & Réal, défenseur officieux, ont prétendu que Nantes étoit en état de *siege*; & alors, a dit Réal, le commandant temporaire ne devoit être primé que par le représentant. Boivin a soutenu que la ville n'étoit pas en état de *siege*; mais on a judicieusement observé que, dans les deux hypotheses, Boivin a rempli son devoir, puisqu'il s'est opposé à la fusillade, & qu'il l'a empêchée.

CONVENTION NATIONALE.

Les représentés du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales, à la convention nationale.

A Langulana, le 28 brumaire, l'an III de la république française; une & indivisible.

CITOYENS-COLLEGUES,

L'armée espagnole fut attaquée hier à sa droite & à sa gauche, tandis que le centre étoit menacé par une réserve proportionnée à nos forces. Par-tout les républicains ont combattu avec le plus grand acharnement. Notre colonne de droite, commandée par le général de division Augereau, a exterminé toute la gauche de l'ennemi. L'artillerie, les camps qu'il avoit sur ce point sont en notre pouvoir. Nous ne connoissons pas encore le nombre de bouches à feu qui ont été prises; mais il doit être considérable. Les tentes & effets de campement suffiroient pour dix à douze mille hommes. Le camp des émigrés se trouvoit précisément dans cette partie de l'armée ennemie; nos freres d'armes les ont traités suivant l'indignation & l'horreur qu'ils inspirent; mais, fatigués sans doute de carnage, ils ont accordé la vie à mille huit Espagnols ou Portugais qui ont posé les armes, & qu'on a conduits à Perpignan. Les efforts de notre gauche sur la droite des ennemis ont été vigoureux; mais les ennemis ayant singulièrement renforcé ce point par plusieurs lignes de redoutes, & la colonne qui les y attaquoit n'ayant pu être bien nombreuse, nous n'avons pas pénétré de ce côté-là. Le général de division Laurec, qui commandoit notre gauche, s'est conduit dans ces attaques avec toute la valeur & la prudence d'un guerrier républicain expérimenté.

La colonne du centre n'a été occupée qu'à des diversions. Les généraux-commandans, officiers, soldats, tous se sont conduits avec valeur; notre artillerie à cheval, commandée par le général Guillaume, & notre cavalerie, commandée par le général Dugaa, qui étoient en réserve sur le centre, n'ont pas eu occasion de satisfaire à l'impatience qu'elles avoient de se mesurer à leur fantaisie avec l'ennemi. Le général Victor, chargé d'une fausse attaque sur Spouilles, par le col de Bagnol, l'a tres-bien dirigée; enfin, tous nos freres d'armes ont combattu de manière à mériter la reconnaissance publique. L'attaque fut vive & meurtrière; la défense fut opiniâtre. Nous ignorons le nombre des morts & des blessés ennemis, mais il doit être considérable, notamment vers notre droite.

Nous avons à regretter la mort du général Dugommier. Nous étions sur la montagne Noire, où il étoit monté pour être mieux à même de voir & de diriger les opérations. Les ennemis jetoient sur cette montagne une quantité considérable d'obus; un de ces obus tomba sur la tête du général, qui mourut sur le coup. Je le fais enterrer sur le fort de Sud-Libre. Je laisse à la convention nationale le soin d'honorer sa mémoire, & de secourir ses enfans.

Ce n'est ici qu'un premier aperçu de l'expédition d'hier ; nous vous ferons parvenir de plus grands détails , aussi-tôt que nous les aurons recueillis.

Salut & fraternité ,

Signé, DELBRET.

Présidence de CLAUZEL.

Séance du 6 frimaire.

On accorde des indemnités & récompenses à plusieurs défenseurs de la patrie. — Cambon saisit cette occasion pour dénoncer ceux qui accusent la trésorerie de dilapidations : il dit que ces hommes veulent détruire la représentation nationale , qu'ils veulent faire un nouveau 31 mai , qu'ils ont participé aux massacres du 2 septembre , &c. &c. &c. Après s'être exhalé en injures , qui ne répondent à rien , Cambon se plaint d'un rapprochement fait dans l'Orateur du Peuple , des dépenses militaires seulement de l'année que nous venons de parcourir , de celles de 1709 , époque à laquelle Louis XIV déploya contre toute l'Europe liguée les dernières ressources de la nation accablée à-la-fois par une guerre malheureuse , par une disette presque générale , & par un hiver dont la rigueur n'a pas eu de pareille. Les dépenses de 1709 monterent à 240 millions , le marc valant environ 36 liv. ; notre dernière année militaire a coûté , d'après l'un des derniers rapports du plaignant , 2 milliards 200 millions. Cambon ne perd pas de temps à critiquer ce curieux parallèle : il annonce qu'il présentera un compte particulier , immédiatement après le compte général auquel travaille la trésorerie. — Les observations de Cambon restent sans suite.

Le représentant du peuple Bô est chargé de se rendre dans le district de Rheims.

Raffron demande que l'on s'occupe , d'après les formes prescrites par la loi , de ce qui concerne les représentants David & Joseph Lebon. — Les trois comités sont chargés d'examiner la conduite de ces deux représentants.

Romme annonce qu'un citoyen , ci-devant secrétaire d'un représentant , actuellement employé à Tulle , lui écrit qu'ayant vécu trois mois sous le même toit avec Carrier , il desire d'être admis à déclarer ce qu'il sait sur le compte de cet accusé. — La lettre est renvoyée au tribunal.

Perrin , de retour de sa mission dans les départemens du Gard , de l'Hérault & de l'Aveyron , rend compte de la situation de ces pays. Dans le Gard , on avait incarcéré par milliers les cultivateurs & les négocians : à la veille de la foire de Beaucaire , 160 négocians de Nîmes furent plongés dans les cachots : à la veille des moissons , ce fut le tour des cultivateurs & des riches propriétaires. Tous ceux qui possédoient plus de 25,000 livres de capital , furent emprisonnés par des hommes qui , sans doute , n'avoient pas encore volé cette somme. Perrin a réparé une grande partie de ces maux ; mais il en est auxquels il n'a pu porter remède : un tribunal de sang institué à Nîmes , a sacrifié aux ressentimens particuliers un grand nombre de victimes ; des listes étoient dressées , & un maire , un magistrat du peuple , désignoit ceux qui devoient être immolés , en traçant un grand G à la suite

de leurs noms. Ce monstre est arrêté ; il a voulu s'excuser , en disant que le G signifioit à la Guyanne , ou aux galères.

Le département de l'Hérault a joui de plus de calme , sous la tyrannie. L'esprit public est excellent dans ce pays. Dans les districts de Saint-Pons & de Beziers , le fanatisme avoit repris quelques racines ; Perrin a pris un arrêté pour faire éloigner les ministres des cultes à 20 lieues des communes où ils avoient exercé leur ministère.

Perrin termine son rapport par des réflexions sur la nécessité de maintenir l'harmonie dans la république par le maintien de l'union & de la fraternité dans la convention. Son rapport est applaudi ; il sera imprimé.

Sur un rapport fait par Colombel , au nom du comité de sûreté générale , la convention décrète que les onze administrateurs de Sedan , incarcérés comme partisans de la Fayette , & reconnus innocens , seront mis en liberté ; les scellés apposés sur leurs effets seront levés dans leurs communes respectives.

Les comités de salut public , des finances & de commerce & approvisionnement réunis , présentent un projet qui est décrété en ces termes :

« Les denrées & marchandises de première nécessité , importées par la voie du commerce extérieur , sont à la libre disposition du propriétaire , & ne peuvent être soumises à aucune réquisition. Lors de l'arrivée de ces denrées & marchandises dans les ports , ou dans les communes pour celles qui arriveront par les frontières de terre , il sera fait à la municipalité déclaration de leur quantité & qualité : il sera donné par la municipalité au déclarant , copie certifiée de sa déclaration ».

Une loi du 5 nivôse exclut les étrangers du droit de représenter le peuple français : l'ancien comité de salut public imagina d'appliquer cette loi contre Dentzel , député du Bas-Rhin , & de faire incarcérer ce membre , en élevant des soupçons sur sa conduite durant le siège de Landau. Dentzel , à la vérité , est né dans la principauté de Linange ; mais , en 1783 , il vint s'établir à Landau , & s'y maria , l'année suivante , avec une française : il obtint des lettres de naturalité : il est père de quatre enfans nés en France ; enfin , le pays où il a pris naissance se trouve réuni à la république. Ainsi Dentzel n'est point étranger ; la loi du 5 nivôse ne peut donc lui être appliquée.

Sur le rapport fait par Thuriot , au nom des comités de salut public & de législation , la convention déclare que ce citoyen conserve le caractère de représentant du peuple français. — Il est décrété , sur la motion d'un membre , que Dentzel , qui a obtenu , il y a quelque tems , sa liberté provisoire , pourra reprendre ses fonctions.

Cambon fait un long rapport sur la comptabilité des taxes révolutionnaires : c'est là un grand chapitre de vexations & de dilapidations : 31 millions ont été perçus , à la vérité ; mais il en a coûté plus de 100 millions à l'industrie & à l'agriculture. Le rapport de Cambon met à jour les pertes de l'état dans cette partie : cet ouvrage & le projet de décret qui le suit , seront livrés à l'impression.